



Litige avec terrassier concernant travaux

Par **alexbot71**, le **21/02/2009** à **08:01**

Bonjour,

J'aimerais avoir vos lumières concernant mon problème avec mon terrassier. Ce dernier nous a fait un devis (3900 €) et nous l'avons accepté en le signant. Il a réalisé le chemin d'accès à notre maison (plus de 40mètres) or à l'heure actuelle, à chaque fois que les camions passent, ils restent embourbés. A titre d'exemple, il a fallu 4h30 pour sortir le camion qui emmenait notre charpente.

Nous avons contacté notre terrassier et il nous a refait un devis de 3000 €.

Alors j'aimerais savoir dans quel mesure nous sommes engagés avec ce terrassier ?

Concernant le devis signé, en me renseignant sur le site de la DGCCRF, il semblerait qu'il manque des infos sur le dit devis (lieu d'exécution des travaux, date de réalisation des travaux...)

Notre constructeur (indépendant de notre terrassier) nous conseille de ne pas le payer et de faire appel à un autre terrassier ; il nous dit de juste lui donner 500 € pour les matériaux qu'il a mis sur le terrain...

Nous sommes vraiment très en colère mais ne savons pas comment faire ; dès demain, nous allons demander conseil à un conseiller juridique via notre assurance habitation...

Que pensez-vous de cela ?

Merci